

FÉDÉRATION DE TIR DU CANADA

PROGRAMME DE HAUTE PERFORMANCE DE 2023

ANNEXE POUR LES CRITÈRES DE SÉLECTION DU PROGRAMME FÉMININ DE SKEET

(Équipe nationale et Équipe de développement)

COVID-19

La Fédération de tir du Canada continue de suivre attentivement l'évolution de la pandémie de coronavirus à l'échelle internationale et nationale. L'organisation veille en outre à évaluer les répercussions que cette situation entraîne pour les athlètes qui tentent de se conformer aux critères énoncés dans le présent document. La pandémie a créé des circonstances qui pourraient nécessiter la modification des présents critères. Le CHP se réserve le droit de modifier les critères en fonction des nouvelles informations et situations qui lui seront soumises. Cela signifie que les critères pourraient devoir être modifiés avec un court préavis.

INTRODUCTION

Le Programme de haute performance (PHP) de la Fédération de tir du Canada (FTC) cible les athlètes des stades S'entraîner à la compétition et S'entraîner à gagner du cadre de développement à long terme de l'athlète (DLTA) de la FTC. Il cadre avec les stratégies de haute performance de la FTC et a été élaboré en consultation avec À nous le podium et Sport Canada.

Les critères de sélection ont pour but de favoriser la nomination des meilleurs athlètes, c.-à-d. les athlètes pouvant obtenir les meilleurs résultats en compétition en répondant aux exigences de haute performance sur demande et en fournissant sans relâche les efforts qui sont nécessaires à la poursuite de l'excellence. Toutefois, afin de veiller au développement de toutes les disciplines du PHP, le Comité de haute performance (CHP) se réserve le droit d'intégrer davantage d'athlètes dans le programme dans le but d'assurer la progression d'une ou de plusieurs disciplines données.

BUT

Aider les athlètes canadiens de haut niveau à fournir des performances qui mènent à des médailles grâce à la planification et à la mise en œuvre du plan du PHP de la FTC. Le présent document vise à établir des critères et des procédures clairs, transparents et équitables pour la sélection des athlètes de l'équipe féminine de skeet du PHP de 2023, qui couvre la saison de compétition allant du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023.

De plus, le processus visant à recruter des athlètes féminines admissibles qui pratiquent le skeet au sein du PHP contribuera à soutenir le skeet féminin à l'échelle internationale, notamment dans le cadre du Championnat CAT, qui peine en général à réunir le nombre minimal de participantes exigé pour la distribution des places contingentées pour les Jeux olympiques et panaméricains.

1. EXIGENCES GÉNÉRALES CONCERNANT L'ADMISSIBILITÉ

1.1. Tous les athlètes qui souhaitent se joindre à l'équipe féminine de skeet de haute performance de 2023 **DOIVENT** s'acquitter des frais de sélection de 25 \$ **AVANT** de participer à leur première

compétition de qualification. (Les athlètes qui font déjà partie de l'équipe de HP peuvent payer ce montant au moment du paiement des frais d'équipe.)

- 1.2. Les athlètes du Programme de haute performance sont les athlètes qui répondent aux conditions énumérées dans le présent document pour les équipes nationale et de développement.
- 1.3. Le CHP communiquera uniquement avec les athlètes qui ont atteint l'âge de la majorité (18 ans). En ce qui concerne les athlètes mineurs, le CHP s'adressera aux parents ou aux tuteurs pour toute question liée au Programme de haute performance. Il incombe aux parents de communiquer cette information aux athlètes, et vice versa.
- 1.4. La sélection des athlètes en vue des compétitions d'envergure et des événements ne faisant pas partie du circuit de la Coupe du monde de l'ISSF s'appuiera sur des critères distincts, qui seront établis et publiés par le CHP le cas échéant.
- 1.5. Les décisions liées à la participation aux épreuves de la Coupe du monde de l'ISSF relèvent du pouvoir discrétionnaire de l'entraîneur de l'équipe nationale de la discipline concernée. L'entraîneur de l'équipe nationale tiendra compte des besoins propres aux athlètes de chaque niveau (équipe nationale ou de développement), des écarts de performance et des objectifs fixés dans le plan d'entraînement annuel (PEA), puis désignera des épreuves de la Coupe du monde de l'ISSF ou des championnats adaptés aux circonstances.
- 1.6. Les critères et les procédures de sélection s'appuient sur des pratiques exemplaires et sont conformes au cadre de développement à long terme de l'athlète de la Fédération de tir du Canada (FTC); ils ont été élaborés avec les conseils et rétroactions d'À nous le podium (ANP).
- 1.7. S'il y a une différence dans l'interprétation des versions française et anglaise du présent document, la version anglaise aura préséance.
- 1.8. Toutes les dates limites sont fermes. La Fédération de tir du Canada et le Comité de haute performance ne peuvent être tenus responsables en cas de retard, de perte, de délais, d'erreur d'acheminement ou de vol de toute correspondance adressée à la FTC ou au CHP, que ladite correspondance soit transmise en ligne, par télécopieur, par voie électronique, par la poste, par l'entremise d'un service d'expédition ou encore au moyen d'une commande vocale.

En cas de circonstances imprévues qui échappent au contrôle de la FTC et qui empêchent le CHP d'appliquer équitablement les présentes procédures de nomination internes telles qu'elles sont rédigées, le CHP pourra, à son entière discrétion, régler la situation comme il le juge approprié, en tenant compte des circonstances et des facteurs pertinents.

2. QUALIFICATION DES ATHLÈTES

Étant donné que le Programme de haute performance ne compte actuellement pas d'athlètes féminines dans la discipline du skeet, le Comité de haute performance ajoute des critères de sélection afin de recruter et de sélectionner de nouvelles athlètes féminines qui intégreront le volet skeet du PHP en 2023.

Les pointages devant être obtenus sont les suivants :

Pointage de qualification de l'Équipe de développement de 2023 : 109

Pointage de qualification de l'Équipe nationale de 2023 : 113

On s'attend à ce que ces athlètes participent au Championnat national de skeet de 2022 et obtiennent, au minimum, un pointage qui correspond au niveau affiché pour l'Équipe de développement.

De plus, les athlètes doivent raisonnablement être en mesure de démontrer (en fournissant une preuve au CHP) qu’elles ont obtenu un pointage égal (au minimum) au score de qualification de l’Équipe de développement lors d’une compétition autre que le Championnat national de skeet de 2022. Ladite compétition doit avoir lieu durant l’année de qualification en cours (1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022) et être ouverte aux athlètes qui ne font pas présentement partie de l’équipe de haute performance.

Les athlètes qui répondent aux critères de sélection susmentionnés seront admissibles à participer à tous les jeux et compétitions d’envergure énumérés dans les *Critères de sélection des athlètes – Compétitions et jeux d’envergure 2021-2024*. Les athlètes devront néanmoins satisfaire à tous les autres critères figurant dans les procédures de nomination internes du Championnat CAT, à l’exception de la participation aux essais de l’équipe de haute performance de 2022.